

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_45
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Communication, Culture, Evènementiel, Protocole, prospection commerciale, démocratie locale et citoyenne
Service en charge : Culture et Animations

OBJET : Dispositif Coupons Culture pour tous – Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L2121-9 ; L2541-12, 10° ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011, instituant la mise en place du dispositif « CULTURE JEUNES » favorisant l'accès des jeunes Appelous âgés de 21 ans et moins à la vie associative locale, au travers d'une aide financière de 15 € ;

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2018, portant la participation de la Ville à 20 €, tout en maintenant l'abondement de 5 € au bénéfice de la structure associative hôte,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2024, élargissant les critères d'attribution du dispositif « COUPONS CULTURE » aux porteurs de handicap (sur présentation d'une carte d'invalidité) et aux seniors à partir de 67 ans,

Considérant les demandes de remboursement de coupons présentées par le Pôle Musiques et Arts de Firminy, et par les sections Théâtre et Chorale de l'Audacieuse Notre Dame du Mas, au titre de la saison 2025-2026, sur la base de leur valeur faciale de 20 € et de l'abondement unitaire de 5 €,

Il est proposé, après avoir contrôlé et établi un listing des ayants-droits des associations, d'accorder les subventions de fonctionnement suivant les tableaux récapitulatifs ci-dessous :

Coupons « CULTURE POUR TOUS » Jeunes de moins de 21 ans

ASSOCIATIONS CULTURELLES	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
PÔLE MUSIQUES ET ARTS DE FIRMINY	30	25,00 €	750,00 €
AUDACIEUSE DU MAS Section Théâtre :	1	25,00 €	25.00€
AUDACIEUSE DU MAS Section Chorale	4	25,00 €	100,00€

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_45
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Culture pour tous » aux associations culturelles suivant le tableau ci-dessus,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Sauf pour les subventions à l'Audacieuse Notre Dame du Mas,
à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,
32 Voix Pour,
R. CHANUT ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « CULTURE POUR TOUS » aux associations culturelles suivant le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET

Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...05/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_45
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Dispositif Coupons Culture pour tous – Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33